



EXTRAIT DU REG

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 066-216600270-20260429-2026_29_04_20-DE

S²LOW

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

CONVOCACTION LE 17 AVRIL 2026

DELIBERATION n°2026-04-29-20

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie, DELPINO Geoffrey SAMSON Michel Membres absents ayant donné procuration : SERRUS Hélène donne procuration à LECARPENTIER Marie-Madeleine
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : VIGUE Philippe	

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – Budget communal

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025, le Maire propose d'affecter le résultat constaté à l'issue de cet exercice.

L'exécution du budget 2025 de la commune (budget principal) a généré :

- un résultat de clôture positif de 193 727.82 € en section d'investissement,
- un résultat de clôture positif de 1 356 843.58 € en section de fonctionnement (dont un excédent reporté de l'exercice 2024 de 968 628.26 €).

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

R001	Excédent d'investissement reporté à la section d'investissement	193 727.82 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement	1 356 843.58 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 du budget communal (budget principal) dans les conditions présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

**Le secrétaire,
Philippe VIGUE**

**Le Maire,
Serge POLATO**

